



ARRONDISSEMENT DE VIRTON
ADMINISTRATION COMMUNALE
FLORENVILLE

**AUTORISATION REALISATION DE TRAVAUX ET POSE DE
SIGNALISATION ROUTIERE
FERMETURE DE LA RN83 A HAUTEUR DE JAMOIGNE (CHINY)
A PARTIR DU 13 SEPTEMBRE 2021**

La Bourgmestre,

Vu la requête de la société LECOMTE, dont le siège est établi à 6810 Valansart (Chiny) rue de Virton, 58A, sollicitant l'autorisation de placer la signalisation de déviation durant la fermeture temporaire de la RN83 (Arlon – Florenville) dans le cadre de travaux à réaliser dans le cadre de la création d'une Zone d'Activités Economique (ZAE) à Jamoigne, ville de Chiny, à partir du lundi 13 septembre 2021 ;

Vu le règlement général sur la Police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulation ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le Code de Démocratie Locale et de Décentralisation ;

ARRETE :

Article 1 : A Chiny, section de Jamoigne, à partir du lundi 13 septembre 2021, et pour une durée de maximum 3 semaines.

La RN83 est interdite à toute circulation entre les établissements Goffette (Big Mat) à Jamoigne jusqu'à son intersection avec la N840a et la rue de la Gare, au lieu-dit « Les Quatre Vents » à Izel (Chiny)

Une déviation sera mise en place selon l'itinéraire suivant :

Florenville → Lacuisine → Carrefour de Foulouse, → carrefour de Notre Dame → Jamoigne et en sens inverse, via l'itinéraire identique.

Des panneaux :

« Déviation » seront placés de façon à matérialiser l'itinéraire à suivre

Article 2 : La société veillera au placement de la signalisation prévue par l'A.M. du 07 mai 1999 pour les chantiers réputés de 3^{ème} catégorie gênant fortement la circulation ;

Les signaux seront placés dans les conditions définies par la circulation générale sur la signalisation routière du Ministère des Travaux Publics – Administration des Routes

Les signaux seront placés conformément aux prescriptions des A.M. du 07 mai 1999

La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée – N.B. : Après chaque carrefour, ne pas oublier la répétition des panneaux qui doivent l'être.

Fait à Florenville, le 09 septembre 2021



La Bourgmestre,

C.GODFRIN